

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 novembre à 20 h 30
Date de convocation 21 octobre 2020

Le **04 novembre 2020** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué 21 octobre 2020 par le Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en raison de l'épidémie de coronavirus en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire. Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Jérôme FER, Marie-Claude FAUDEUX, Sandra LETELLIER, Isabelle LOSSEAU, Vanessa MARIE, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés : Benoît RAVON, (pouvoir à H BUREAU), La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 02/09/2020

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 02/09/2020.

DELEGATION EPN (DELIBERATION 2020–S9–D1 POUR CORRECTION DE LA DELIB 2020-S8D5)

Le Conseil communautaire vient de créer les 5 Commissions communautaires qui examineront, entre autres, les projets de délibérations en amont des Conseils communautaires. Les mairies intègrent des élus municipaux dans la limite de 3 en plus du conseiller communautaire titulaire (maire) et du conseiller communautaire suppléant (1^{er} adjoint),

Selon la précédente séance, les élus du Conseil Municipal de Gauville retenus pour participer aux commissions communautaires

- sont :
- Mme Françoise Canel, Maire et conseiller communautaire titulaire
 - M André Dufour- 1^{er} adjoint et conseiller communautaire suppléant
 - M Hervé Bureau,
 - Mme Vanessa Marie,
 - Mme Sandra Toussaint

Toutefois chaque commission ne peut avoir qu'un représentant. Aussi, ils participeront aux commissions comme suit après correction du représentant de la commune sur la commission n°3

1	Attractivité économique - Tourisme - Enseignement supérieur & recherche - Développement des usages numériques - Aménagement du territoire - Mobilités - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air	Canel
2	Eau et assainissement, Grand cycle de l'eau (gemapi), Biodiversité	Bureau
3	Équilibre territorial et social de l'habitat, Politique de la ville, CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) Cohésion sociale, Emploi, Petite enfance, Accueil des gens du voyage, Fourrière animale	Marie
4	Voirie, Stationnement, Gestion des déchets, Propreté	Dufour
5	Finances, Grands équipements	Canel

CESSION FONTAINE (DELIBERATION 2020–S9–D2)

Les consorts Fontaine consentent à la cession au profit de la commune des lots 5 et 6 à titre gratuit et du lot 7 (emplacement non constructible inscrit réservé au PLU pour la création d'un accès vers une zone de développement potentielle) pour la somme de 1 000 €. La provision sur frais d'acte à la charge de la commune s'élève à environ 500 €

Le Conseil Municipal de Gauville la Campagne autorise à l'unanimité cette cession et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de l'acte et documents afférents selon les conditions sus mentionnées.

CESSION PREVEL (DELIBERATION 2020–S9–D3)

Dans le cadre passé des travaux rue d'Aviron, les consorts Prével ont donné suite à la demande de cession mutuelle de terrain :

42 m² en bordure de voirie rue d'Aviron en faveur de la commune

76m² en contiguë de leur parcelle côté opposé en faveur des consorts Prével

Cette cession est à titre gratuit et la provision sur frais d'acte à la charge de la commune s'élève environ à 500 €

Le Conseil Municipal de Gauville la Campagne autorise à l'unanimité cette cession et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de l'acte et documents afférents selon les conditions sus mentionnées.

CESSION ELIE – FOSSE MARIE (DELIBERATION 2020–S9–D4)

Il s'agit d'enregistrer la cession de la voirie de la Fosse Marie des consorts Elie à la commune

Pour correction de la délibération 2018-S8-D1 le Conseil Municipal à la majorité (Mme Canel s'abstient) accepte la demande des consorts Elie de régulariser la situation en rétrocédant dans le domaine communal les parcelles ZE46 et ZE47 leur appartenant et concernant la voirie et les réseaux du lotissement la Fosse Marie Cette cession est à titre gratuit et la provision sur frais d'acte à la charge de la commune s'élève environ à 500 €

Le Conseil Municipal de Gauville la Campagne à la majorité (abstention de Mme Canel) autorise cette cession et donne pouvoir au 1^{er} adjoint pour la signature de l'acte et documents afférents selon les conditions sus mentionnées.

EGLISE REPARATION TOITURE ET CLOCHES (DELIBERATION 2020–S9–D5)

Mme le maire présente les devis suivants

Entreprise Bodet pour remise en service du tintement des cloches avec sécurisation par brides : 1 910 € HT

Entreprise Lasalle pour reprise des rives latérales, dépose des ardoises et remise en place, réparation en recherche sur la flèche : 2 000 € HT

Le Conseil accepte à l'unanimité les devis qui seront inscrits en investissement au budget 2021.

Une demande de fonds de concours sera présentée à Evreux Portes de Normandie.

Pour rappel, l'électrification des cloches avait été offerte par la famille Lecoq

CONVENTION DE MANDAT DU DEPARTEMENT – SECURITE ROUTIERE (DELIBERATION 2020–S9–D6)

Concernant la fourniture et l'installation de 2 radars pédagogiques, de panneaux à leds solaires et la création d'un passage piétons avec signalisation verticale pour un montant HT de 11 666 €, la commune est inscrite pour une participation du Département de 5 833 €. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord sur la convention proposée par le Département et autorise Mme Canel à la signer ainsi que tout document y afférant.

AMENAGEMENT SECURITE ROUTIERE (DELIBERATION 2020–S9–D7)

Les aménagements de sécurités routière sont prévus pour la fin de l'année avec la pose test temporaire de séparateurs de voies aux entrées de commune sur la RD 39 et à l'intersection de la RD et de la rue des Bruyères. Il n'est pas prévu de rétrécissement de la chaussée. Mme Canel est invitée à signer les arrêtés en ce sens. 2 radars seront temporairement posés pour juger de l'efficacité des mesures avant d'engager une transformation définitive.

Par ailleurs, le Conseil se prononce en faveur du déplacement du panneau d'entrée d'agglomération par St Martin en amont à hauteur des premières habitations comme préalable aux aménagements test temporaires.

La question se pose de l'intérêt d'un passage surélevé au niveau de l'école sachant que le coût est de l'ordre des 40 000 €.

CDG ASSURANCES STATUTAIRES (DELIBERATION 2020–S9–D8)

La commune est adhérente au contrat d'assurance groupe Siaci St Honoré / Groupama garantissant la prise en charge de l'absentéisme du personnel et son remplacement durant l'arrêt. Le contrat en cours prend fin au 31/12/2021. Le CDG le remet en concurrence. La collectivité doit signifier son intention de déléguer au CDG la passation du contrat d'assurance couvrant les obligations statutaires. Le Conseil Municipal s'inscrit dans cette démarche.

PYLONE ORANGE (DELIBERATION 2020–S9–D9)

Un bornage a été fait pour installation sur terrain privé d'un agriculteur au bout du chemin de la vigne. L'arrêté de délimitation a été reçu. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer ces documents.

Nous ignorons si la 5G sera sur cette antenne.

MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Mme le Maire présente les devis suivants sur la base du rapport de contrôle de Socotec :

Remplacement de l'éclairage intérieur de l'école :

EET Service : 1 534.72 € HT

JF Elec : 2 441.33 € HT

Mise aux normes électriques de la chaufferie et école :

EET Service : 2 753.28 € HT

JF Elec : 3 082.67 € HT

Le Conseil décide de différer son vote pour demander à EET un tableau à neuf ainsi que le changement du tableau de la garderie.

DIVERS

Suite à une réunion générale à l'agglomération, chacun devrait pouvoir être desservi par la fibre fin décembre avec une commercialisation pour le 1^{er} semestre 2021.

Mme Canel transmet au Conseil la demande faite avant le confinement par le Collectif Citoyen Portes de Normandie de pouvoir bénéficier de la salle polyvalente pour l'organisation de leurs réunions pour environ 30 personnes assises. Le Conseil pense préférable d'apporter une réponse uniforme aux différentes demandes.

La salle reste fermée. Son ouverture pourra être revue selon l'évolution du contexte sanitaire.

La commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales selon arrêté préfectoral est composée comme suit

Conseiller municipal : Jérôme FER (Sébastien CANIVET suppléant)

Délégué de l'administration : Jean-Pierre HAILLARD (Michel PRUVOST suppléant)

Délégué du Tribunal judiciaire : Didier LESAGE (Michel ABRAHAM suppléant)

Des devis sont demandés pour l'ouverture de compteurs eau et électricité sur le bâtiment communal 11 rue d'Aviron. Des travaux de maçonnerie sont à prévoir. M Fer demande que le bâtiment soit sécurisé contre le vol.

Des devis vont être demandés pour nettoyer le terrain « du stade » avant de prendre contact avec EPN pour un aménagement éventuel vers la voie verte.

Les propriétaires de la maison du 1 rue du Neubourg ont élagué en surface leur haie pour faire suite à la demande de la mairie.

Les outils Setin et Sama ont été réceptionnés.

La mairie est tenue de procéder à l'affichage des subventions d'investissement de l'état (DETR) par une plaque permanente pour les investissements supérieurs à 10 000 €.

Une habitante rue des Bruyères demande que soit réétudié l'intérêt du sens interdit de cette rue. Pour rappel, cet arrêté avait été pris en concertation avec les services compétents de l'agglomération. Il est également noté que la chaussée n'est pas large.

Un conflit de voisinage pour nuisances sonores et olfactives perdure dans la rue des bruyères. M Bureau invite à la réalisation d'un constat par huissier avec pour suite une procédure soit judiciaire soit civile. Pour répondre à Mme Letellier, il n'a pas été présenté de pétition par les voisins.

Suite à l'évolution des tarifs réglementés EDF, le SIEGE permet d'envisager des groupements d'achats. L'intérêt n'est pas pertinent pour la commune qui en raison de sa masse salariale continue de bénéficier des tarifs règlementés.

La ville d'Evreux a créé un service de gardes particuliers.

EPN propose ce service aux communes adhérentes, au titre d'une mission de police spécifique.

Ces gardes constatent par procès-verbaux tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés (ex dépôts sauvages, nuisances...).

Il s'agit dans un premier temps de signifier l'intérêt ou non de la commune afin de réaliser une étude.

Mme Marie demande si on en a réellement besoin, M Bureau s'interroge sur leur pouvoir de police, M Rouland demande si leur intervention est sur demande du maire ou des citoyens.

Considérant qu'il s'agit d'une force de dialogue, le Conseil sur le principe dit être intéressé en attendant de recevoir une étude chiffrée détaillant le champ des compétences.

EPN étudie la possibilité de procéder à l'enlèvement des déchets sauvages contre facturation.

La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre se déroulera encore dans l'intimité au regard du contexte sanitaire. Le Conseil est invité à 11h30 pour la lecture et l'appel aux morts.

Le repas des anciens est annulé pour les mêmes raisons. Le Conseil réfléchit à la distribution exceptionnelle d'un panier de substitution. Mme Letellier présente des exemples de colis par la cueillette de Pithienville.

Le Conseil valide cet achat auprès de la cueillette de Pithienville.

Mme le Maire présente au Conseil la possibilité d'acquérir des panneaux d'entrée de commune en normand.

Concernant les nouvelles dispositions réglementaires prévoyant le port du masque par les enfants à partir de 6 ans, M Stein demande si nous fournissons des masques aux enfants de Gauville en cours élémentaire. Le Sivos dont nous relevons a estimé qu'il appartient aux parents d'équiper leurs enfants. Il paraît difficile pour la commune d'adopter une position unilatérale différente. Les masques fabriqués par les bénévoles pourront leur être distribués par ces derniers. Le Conseil ne partage pas unanimement cette position.

Pour répondre à Mme Losseau, il n'est pas prévu de remettre en place une distribution de pain comme lors du 1^{er} confinement. La demande avait alors été modeste. La question pourra être réétudiée en cas de durcissement de ce second confinement aujourd'hui très relatif.

Mme Marie se fait l'écho de la gêne olfactive dans le lotissement des Tilleuls que provoque la haie d'un particulier, haie trop grande et envahie d'oiseaux dont les déjections sont très malodorantes. M Bureau tentera de prendre attache avec lui.

Mme Losseau précise qu'un habitant a offert à la commune un araire (instrument de labour). La commission fleurissement souhaite le mettre en valeur mais une personne a demandé qu'elle soit protégée des intempéries et du vol. Le Conseil n'a pas la solution contre les intempéries à moins d'être mis à l'abri dans un bâtiment. Concernant le vol, pourquoi ne pas la mettre dans le terrain communal du 11 rue d'Aviron.

M Bureau présente le fonctionnement de la commission eau d'EPN.

M Fer rappelle que le Conseil sous le précédent mandat avait demandé à être informé du décès des habitants.

Il déplore ne pas avoir été mis au courant des deux derniers décès.

Fin de la séance à 23h30